

Location de Chalet

Les EGLANTINES
4, rue du docteur Schweitzer
86320 LUSSAC les Châteaux

Conditions générales de location :

1 – Réservation

La réservation s'effectue par courrier en retournant le formulaire complété et signé accompagné d'un acompte de 200€ Un accusé de réception est envoyé dès réception de l'acompte pour confirmer la réservation.

2 – Cautions et frais

Un chèque de caution de 500 euros (non encaissé) est demandé lors de votre arrivée. Il sera restitué à la fin du séjour après règlement des éventuelles dégradations, détériorations, manquement à l'inventaire.

Le chalet doit être restitué en parfait état de propreté; dans le cas contraire, une participation de 20 à 50 euros aux frais de nettoyage pourra être exigée.

3 – Annulation

En cas d'annulation du fait du locataire, par lettre recommandée avec AR, une somme forfaitaire sera retenue, appliquée de la manière suivante :

- Entre 30 et 21 jours : 50% de l'acompte
- Entre 20 et 8 jours: 70% de l'acompte
- Entre 7 et 1 jours : 80% de l'acompte
- A compter de la date de séjour : 100% de l'acompte.

4 – Suppléments

Les draps et le linge de toilette sont fournis avec un supplément par semaine de :

- 6€ pour les draps et taies d'oreiller (par lit)
- 5€ pour le linge de toilette (1 gant, 1 petite serviette de toilette, 1 serviette de bain)

5 – Animaux

Les animaux ne sont acceptés que sous certaines conditions (taille, hygiène...). La demande doit en être faite au préalable auprès du loueur afin de déterminer les conditions d'acceptation.

6 – Engagements

Le locataire s'engage à :

- respecter les lieux privatifs et communs sans commettre de détériorations ni de dégradations et ceci en particulier sur les végétaux,
- trier les déchets, les mettre en sacs et les déposer dans les poubelles mises à disposition sur le terrain (les verres devront être déposés dans les bennes communes situés l'une face à la salle des fêtes et l'autre à la déchetterie route de Montmorillon (juste avant le rond point),
- ne pas utiliser le barbecue sur la terrasse du chalet et à prendre toutes précautions pour éviter un incendie,
- à maintenir pendant la période d'hiver un minimum de chauffage pour éviter le gel durant ses absences.

Les frais inhérents au non-respect de ces consignes seront à charge du locataire.

7 – Arrivée / départ

Les arrivées se font le samedi à partir de 16h et les départ le samedi au plus tard à 10h. Un arrangement peut être trouvé pour décaler les jours et heures suivant les disponibilités du chalet. Pour ce faire, contacter le propriétaire pour voir s'il est possible de vous satisfaire.

- - - - -